blancs, tous deux unis dans une patriotique pensée, on se figurait l'image de la France chrétienne et militaire du passé, de la France croyante et victorieuse de l'avenir...

» A leur côté, sur un prie-dieu garni de noir, se tenait agenouillée la duchesse de Magenta, ayant à la main une aumônière blanche marquée de la croix rouge, et portant au corsage ainsi que les nobles quêteuses qui l'assistaient, les insignes de la Société de Secours. Et avec une correction qui peut-être a passé inaperçue de la foule, mais dont une partie de l'assistance n'a pu se défendre d'être vivement impressionnée cette grande dame, issue d'une illustre maison, épouse de la plus haute personnalité française, qui est duchesse, qui a été au sommet du pouvoir, la compagne du chef de l'Etat, cette aristocrate de naissance et de rang social est allée avant tout, d'un pas simple et modeste, incliner son aumônière devant le représentant d'un bourgeois et d'une bourgeoise, et recevoir avec gratitude, du colonel Chamoin, occupant un siège particulier, au pied de l'autel, l'offrande de Mme Carnot pour les blessés de l'armée française.

» Il y a quelque chose de plus difficile que d'escalader le pouvoir et de s'y barricader : c'est d'en descendre avec dignité, avec la simplicité loyale et désintéressée qui est la vraie grandeur. Deux hommes seuls ont su le faire de notre temps : le général Cavaignac et le maréchal de Mac-Mahon. Les autres sont tombés. »

Le Sénat a bel et bien enterré la question algérienne; et ce n'est pas sans raison que le *Soleil* écrit aujourd'hui les lignes suivantes :

« Les commissions d'études sont les fossoyeurs ordinaires des réformes importunes. Il n'y a donc rien de fait.

» La discussion, dépourvue de sanction utile, n'aura pas même en d'utilité indirecte. Des renseignements, des documents nouveaux pouvaient y être produits; les contradictions de certaines allégations ou appréciations pouvaient être éclaircies; des vues politiques, des plans d'organisation, des idées fécondes pouvaient voir le jour. Point.

» Les colons algériens se plaignent; les indigènes sont trop fondés à se plaindre; les fonctionnaires se plaignent et se découragent, au point que le gouverneur général même abandonne son poste. Et parce que M. Constans s'est porté garant de la facilité, de la satisfaction des habitants de l'Algérie, le Sénat n'a plus rien voulu savoir : « Il étudiera. »

» Les excès, les abus, les maladresses continueront; la colonisation demeurera stationnaire; la France multipliera vainement ses sacrifices, dont quelques spéculateurs recueilleront seuls tout le profit; les indigènes fatalistes subiront la violence et l'iniquité sans regimber... jusqu'au jour de la catastrophe.

» Alors les fautes se paieront; alors seront anéantis les résultats de soixante ans de combats, de travaux et de dépenses. Ce sera terrible. Mais le Sénat a jugé plus terrible encore de secouer sa torpeur — à cet âgel — et de contredire un ministre.»

Un député qui s'amuse de tout et qui rime de tout, a communiqué à ses collègues le quatrain suivant :

Les paris égayaient Paris;
Mais, quelle chose singulière!
La Chambre, rurale et sévère,
Voudrait un Paris sans paris.

NOUVELLES DU JOUR

La démission de M. Bocher

Paris, 6 mars. — D'après des informations prises à bonne source, nous sommes en mesure de confirmer la démission de M. Bocher comme représentant autorisé de M. le Comte de Paris, à la tête du parti royaliste.

Un échange de dépêches a eu lieu entre le comte de Paris et M. Bocher; le prince insistait pour que celui-ci consentît à conserver les importantes fonctions dont il s'est acquitté avec un zèle d'une fidélité et une conséquence au-dessus de tout éloge; M. Bocher faisait valoir les considérations d'âge et de santé qui l'obligent à prendre sa retraite et demandait la désignation immédiate d'un successeur à qui il puisse faire la remise de ses pouvoirs.

Bref, on ne sait pas pourquoi le comte de Paris a dû céder, et M. Bocher, sur ses instances réitérées, sera incessamment remplacé.

Le discours de M. J. Ferry au Sénat

Paris, 6 mars. — M. Jules Ferry vient de prouver une fois de plus combien est violente sa passion pour les coups de théâtre; après s'être défendu depuis trois semaines de vouloir intervenir dans la discussion de l'interpellation Dide, il a annoncé tout à coup, après l'ouverture de la séance, qu'il présenterait quelques courtes observations sur la question.

Pour éviter la formalité de l'instruction, il a prié M. Margaine de lui céder son tour de parole; ce à quoi, le collègue complaisant s'est empressé de consentir.

A vrai dire, M. Jules Ferry a pu le constater, cette rentrée qu'il voulait inattendue pour la faire plus éclatante a abouti pour lui à un échec; sa déception doit être grande. Son Sénat ne lui appartient pas comme il voulait s'en persuader, et persuader les autres; son discours terne, parfois incohérent, débité au milieu d'un silence glacial, n'a produit sur la haute assemblée aucun effet.

Le coup que lui a fait M. Demôle de le faire monter à la tribune pour lire sa proposition l'a fait piteusement échouer sur l'écueil du ridicule.

Le discours de M. Ferry, disait un de ses collègues du centre, pouvait être une justification de certaines de ses tendances politiques, il ne l'a même pas défendu contre les attaques de M. de l'Angle Baumanoir.

Echec de M. Ferry, démission de M. Tirman qu'on donnait comme certaine dans les couloirs, tel est le bilan de la journée.

Arrestation d'un prêtre en Alsace-Lorraine

Metz, 6 mars. — L'abbé Hessmann, curé de Kochern, a été arrêté et écroué à la prison de Sarreguemines sous l'inculpation de lèse-majesté.

Les droits sur les matières premières

Paris, 6 mars. — Aujourd'hui a eu lieu la réunion que nous avons annoncée des députés partisans de droits sur les matières premières.

Après une assez longue discussion la réunion a décidé de nommer un comité d'études chargé de présenter un rapport à la réunion.

Ce comité est composé de MM. le Comte Armand, Plichon, Neyrand, Graux, des Rotours, Balsan, Milochau, de Ramel, La Chambre, Lechevallier, de Ladoucette.

Le comité est surtout chargé d'étudier la question du *Drawback* comme pondérateur de droits sur les matières premières.

Le nouveau directeur de l'Opéra-Comique

Paris, 6 mars. — M. le Ministre de l'instruction publique, vient de désigner M. Carvalho pour succéder à M. Paravay dans la direction de l'Opéra-Comique.

Les chevaux, les coursers et les paris

Paris, 6 mars. — Les sociétés de courses, et un grand nombre d'éleveurs, font signer dans les départements, une pétition qui doit être remise à la Chambre à bref délai.

On annonce d'autre part que si une solution amiable n'intervenait pas, plusieurs grands propriétaires seraient obligés de faire passer leurs écuries en Angleterre.

Paris, 6 mars. — Au Conseil municipal, le préfet de police répondant à une question de M. Deville, conseiller conservateur, sur les mesures que compte prendre son administration, dimanche prochain, à Auteuil, en ce qui concerne la suppression du jeu, a déclaré que ses agents séviront contre les bookmakers, mais qu'il n'a jamais été question d'interdire les paris entre personnes se connaissant.

L'ordre du jour pur et simple est voté sur cette question.

Les Anglais en Egypte

Constantinople, 6 mars.—Le comte de Montebello, ambassadeur de France, a remis à La Porte, une protestation contre la nomination du juge Scott, comme conseiller judiciaire du Khédive, déclarant que c'est une preuve de plus de l'intention de l'Angleterre de rendre permanente l'occupation de l'Egypte.

Le major Wismann à Zanzibar

Zanzibar, 6 mars. — Le major Wismann a châtié la tribu des Kokoshos dont 200 ont été massacrés.

Le drapeau allemand a été arboré sur Bomd pris d'assaut.

Le tarif général des douanes

Paris, 6 mars. — M. Méline demandera lundi la mise à l'ordre du jour du rapport général des douanes pour le 12 mars.

Les libre-échangistes ont l'intention de demander le renvoi après les vacances de Pâques.

On s'attend à un assez vif débat.

Exonération de la cote mobilière en faveur des victimes de l'hiver

Paris, 6 mars. — La commission du budget a examiné aujourd'hui l'amendement de M. Le Hérissé, pris en considération hier par la Chambre, et tendant à exonérer de la cote mobilière les personnes dont le loyer est inférieur à 200 francs et qui ont été éprouvées par la rigueur de l'hiver.

Elle a décidé de repousser cet amendement, qui entraînerait une dépense de 3 millions.

Obsèques de M. Béhic

Paris, 6 mars. — Les obsèques de M. Béhic, ancien ministre des travaux publics, ont eu lieu aujourd'hui, à dix heures et demie, en l'église de la Madeleine, au milieu d'une nombreuse assistance.

Suivant les dernières volontés du défunt, aucun honneur militaire n'a été rendu et aucun discours n'a été prononcé au cimetière du Père-Lachaise, où a eu lieu l'inhumation.

La suppression des paris aux courses

Paris, 6 mars. — Dans un entretien que M. de Kergorlay, président de la Société d'encouragement, a eu sur la question des courses, avec un de nos confrères du *Soir*, M. de Kergorlay a déclaré que, n'étant pas lésés en tant que société, ils n'ont ni à protester contre les mesures qui vont être prises, ni à prendre de leur côté aucune décision.

D'autre part on nous annonce qu'un grand nombre de marchés près d'être conclus pour des achats d'étalons viennent d'être résiliés.

Ces résiliations prennent les proportions d'une véritable catastrophe pour les éleveurs du département du Tarn; il en est de même pour le Calvados et pour plusieurs autres départements.

Ajoutons que demain doit avoir lieu la vente de la grande écurie Lupin; on comprend, dans la situation actuelle, la dépréciation considérable qui va être supportée par cette écurie.

Les mineurs allemands

Berlin, 6 mars. — Les mineurs de Bochum maintiennent énergiquement leurs revendications. Les organisateurs du mouvement tiendront prochainement une réunion décisive.

Par contre, les directions minières déploient une grande sévérité. De nombreux mineurs des charbonnages de Ratiboo (Silésie) ont été renvoyés pour cause de propagande socialiste.

La composition de la commission du budget de la Chambre italienne

Rome, 6 mars. — La commission du budget comprend 22 députés ministériels et 14 membres de l'opposition. M. Cadolini, ministériel, a été élu président.

Les sanglants exploits du lieutenant Livrachi

Rome, 6 mars. — Le lieutenant Livrachi, qui a réussi à gagner l'étranger, envoie au *Secolo* un long mémoire dans lequel il ne dément nullement les atrocités dont l'accuse la *Tribuna*. Il se borne à déclarer que la responsabilité remonte plus haut et que la police avait reçu l'ordre formel de faire disparaître plusieurs individus. Livrachi parle de 800 assassinats qui auraient été commis de la sorte. L'opinion publique est indignée et réclame une enquête.

Le prix des laïcisations

Paris, 6 mars. — Deux rapports intéressants viennent de paraître, concernant les dépenses de l'instruction primaire laïque, du 20 juin 1885 au 31 décembre 1890.

Dans ce délai, on a accordé aux communes, à titre de subventions, une somme de *57,463,652 fr. 80.*

Mais ce n'est là qu'une subvention relative, car les dépenses totales se sont élevées à la somme de *126,723,127 fr.* Ce qui indique bien que les communes y ont contribué pour la plus large part.

Les écoles officielles ont été contraintes d'emprunter à la caisse des lycées, qui, de 1878 à 1890, leur a fourni près de *deux cents millions.*

Le comte Albert de Mun

On lit dans l'*Univers* :

« Divers journaux annoncent le départ de M. Albert de Mun pour Rome et disent même pourquoi il y va; d'autres constatent qu'il y est déjà arrivé et vont évidemment donner le détail de ses conversations confidentielles avec le Saint-Père. Or, M. de Mun siège tous les jours à la Chambre ou au conseil supérieur du travail et ne songe pas à partir pour Rome. »

La liberté de conscience dans l'armée

A l'approche du temps pascal, on vient de publier ces jours derniers, par voie de rapport, dans toutes les casernes du gouvernement militaire de Paris (diocèse de Paris et de Versailles), un ordre de M. le général gouverneur de Paris, prescrivant que pour faciliter aux soldats l'accomplissement de leur devoir pascal, tous ceux qui le désireraient, pourraient, sur leur demande, sortir du quartier *dès le réveil*, les dimanches de la Passion, des Rameaux et de Pâques, pour se rendre aux églises voisines.

Par ce même ordre, on rappelle que, conformément à la loi, les dimanches et jours de fête légales doivent être pour les hommes de troupe des jours de repos absolu.

L'incident franco-allemand

Paris, 6 mars. — Un rédacteur du *XIXe Siècle* a eu à Berlin une entrevue avec M. de Werner, directeur de l'Académie royale de peinture, qui lui a déclaré que c'est sur les instances écrites de MM. Detaille et Bouguereau que M. Herbette aurait agi après du gouvernement français en vue de la participation des artistes français à l'exposition de Berlin.

« Le gouvernement, dans sa réponse, déclarait que, sans vouloir patronner officiellement la participation des artistes français, il la verrait se produire avec plaisir. »

Le crime de Villemonble

Paris, 6 mars. — Michel Fliss, l'auteur présumé de l'assassinat commis sur Huot, le vieux tueur de cochons de Villemonble, a été confronté ce matin, à dix heures, à la Morgue, avec le cadavre de la victime.

Michel Fliss est resté très calme et a déclaré être innocent du crime qu'on lui impute.

MM. Couturier, juge d'instruction, Goron, chef de la sûreté et Pierre, greffier de la Morgue, assistaient à cette confrontation.

L'inculpé a été ensuite ramené au Dépôt.

L'autopsie du cadavre sera probablement pratiquée demain par le docteur Socquet.

Crime horrible en Touraine

Tours, 6 mars. — Deux vieillards ont été trouvés assassinés à Tauxigny (arrondissement de Loches). Le corps de la femme était partagé en deux, le tronc avait disparu.

Une somme importante a été enlevée.

On soupçonne un proche parent qui n'a pas été retrouvé.

L'adresse de la délégation d'Alsace-Lorraine

Strasbourg, 6 mars. — On assure que l'adresse de la délégation de l'Alsace-Lorraine à Guillaume II a été faite sur l'initiative du statthalter de Hohenlohe, qui espère ainsi sauver sa situation.

L'effet produit par ce document en Alsace-Lorraine est déplorable pour les signataires qui sont, d'ailleurs, connus pour être inféodés à l'Allemagne.

Incident à la frontière

Epinal, 6 mars. — Depuis deux jours, les gardes forestiers allemands enjoignent aux bûcherons français de la forêt de Vexaincourt de repasser la frontière, sous prétexte que l'impératrice Frédéric a été insultée pendant son séjour à Paris.

Grave état du prince Napoléon

Rome, 6 mars. — L'état du prince Napoléon s'est subitement aggravé. La princesse Letitia est attendue.

Le retour de Bismarck aux affaires

Berlin, 6 mars. — On assure, dans les cercles politiques, que l'empereur, déconcerté par les événements récents, aurait chargé le général de Wedel d'une mission secrète auprès du prince de Bismarck dont le retour aux affaires deviendrait probable.

Un nouveau scandale

On distribuait hier dans Paris le numéro d'un journal inconnu, le *Petit Journaliste*, contenant une lettre adressée à M. Blanc, en sa qualité de président de l'Association des Journalistes républicains, par M. Edmond Blanc, l'ancien propriétaire des jeux de Monte-Carlo et le sportsman bien connu.

Dans cette lettre, M. Blanc déclare qu'il a été l'objet d'une tentative de chantage de la part de M. Camille Dreyfus, député radical et directeur de la *Nation*.

En décembre, un sieur Paul Dumont, rédacteur de la *Nation*, alla voir M. Blanc, qui ne le reçut pas.

Aussitôt, commença dans le journal de M. Dreyfus une campagne contre Monaco, M. Blanc et sa famille. On envoyait crier exprès le journal à La Celle-Saint-Cloud, dont M. Blanc est maire.

Celui-ci envoya des témoins à M. Camille Dreyfus, qui répondit vaguement qu'il poursuivait un but.

Au récit publié par le *Petit Journaliste* sont joints :

1° Le texte d'un contrat pour le partage des bénéfices que l'on escomptait entre M. Worms, administrateur-gérant de la *Nation*, beau-frère de M. Dreyfus, et M. Paul Dumont;

2° Le fac-simile d'une carte de M. Dumont, rédacteur de la *Nation*.

Le général Annenkoff à Cannes

Cannes, 6 mars. — Le général russe Annenkoff, auteur du chemin de fer transcapien, vient d'arriver ici.

Fin d'une grève de mineurs

Saint-Pétersbourg, 6 mars. — Les patrons ayant accordé une augmentation de salaire, la grève des mineurs de Monongahela a pris fin, après avoir duré dix semaines, pendant lesquelles 10,000 ouvriers étaient restés sans ouvrages.

La situation politique en Italie

Rome, 6 mars. — La *Riforma*, organe de M. Crispi déclare que le ministère est prisonnier de l'extrême-gauche.

Elle prétend que, malgré les économies réalisées, le déficit est encore de douze millions.

Nouvelles du Portugal

Lisbonne, 6 mars. — Le nouveau président de la Chambre a proposé qu'une députation se rende auprès du Roi pour le féliciter de la répression des désordres d'Oporto.

La proposition a été adoptée.

La tempête à Alger

Alger, 6 mars. — La tempête est calmée.

Pendant la tempête à Bougie, les navires en rade étaient le vapeur *Kabyle*, de la Compagnie Touache, un vapeur de la Compagnie des transports maritimes, un brick français et un trois-mâts autrichien *Catherine-Bey*.

Ce dernier se trouvait en détresse.

Malgré les ordres et le pavillon rouge, le capitaine du brick français envoya trois hommes à bord. La barque qui les portait chavira.

Deux embarcations, montées l'une par sept hommes et l'autre par quatre, qui se portèrent à leur secours, chavirèrent également.

La population assista, impuissante, pendant quelques heures, à ce spectacle terrible de quatorze hommes se débattant contre une mer furieuse.

On espérait cependant que quelques-uns avaient pu se réfugier sur le *Catherina-Bey*; en effet, cinq sauveteurs y ont été retrouvés.

Les trois hommes montant la première barque ont été sauvés.

Quant aux autres sauveteurs, un a été recueilli à la plage sur une épave.

On est sans espoir pour les cinq derniers qui sont : MM. Noble, 35 ans, comptable de la maison Schaffino; Abderrahman, 50 ans, capitaine du port, et trois Italiens nommés Ginda, Saverio et Vincenzo.

Le capitaine et l'équipage du *Catherina-Bey* ont pu être débarqués.

SITUATION METEOROLOGIQUE. — Roubaix, 7 mars — Hauteur barométrique, 756. Température A 7 heures du matin.... 6 degrés audessus de zéro. A 1 » du soir.. ... 10 degrés audessus de zéro. A 5 » » 8 degrés audessus de zéro.

Paris, 6 mars. — De faibles pressions dominent toujours dans le nord du continent et les minima sont ce matin sur la Norvège et la Finlande (735 mm). Le baromètre reste élevé dans le Sud-Ouest où la pression s'abaisse et devient voisine de 770 mm.

Le vent est assez fort des régions ouest sur la Manche, il est faible et variable en Gascogne et modéré de l'est en Provence.

Des pluies et des neiges sont signalées sur tout le nord du continent.

La température est en baisse, excepté dans l'extrême Nord.

Le thermomètre marquait ce matin 11° à Hernosand, 1° à Moscou, 5° à Athènes, 7° à Paris et 11 à Alger.

Dans les stations élevées le termomètre marquait, 6° au Puy-de-Dôme et 2° au pic du midi.

En France, des averses sont probables, la température reste douce.

A Paris, hier, ciel nuageux.

Température la plus basse de la nuit, 4 5.

LA CAPITALISATION

SOCIÉTÉ ANONYME

pour favoriser l'Economie et l'Epargne par la Constitution des Capitaux

Capital : CINQ MILLIONS

Siège social à Paris : 3, rue Louis-Le-Grand

TIRAGE DU 2 MARS 1891

Bons d'Epargne de 500 francs (Série A)

356	2.420	4.484	6.548	8.612	10.676	12.740
14.804	16.868	18.932	20.996	23.060	25.124	27.188
29.252	31.316	33.380	35.444	37.508	39.572	41.636
43.700	45.764	47.828	49.892	51.956	54.020	56.084
58.148	60.212	62.276	64.340	66.404	68.468	70.532
72.596	74.660	76.724	78.788	80.852	82.916	84.980
87.044	89.108	91.172	93.236	95.300	97.364	99.428

Le Mercredi 1er Avril prochain, à 9 heures du matin, il sera procédé publiquement aux tirages suivants :

Bons d'Epargne série A — Tirage mensuel ;
Bons d'Epargne série B — Tirage trimestriel ;
Bons d'Epargne série C — Tirage trimestriel ;
Bons de Capitalisation serie D — Tirage trimestriel.

AVIS IMPORTANT

Tous les clients des maisons de Roubaix-Tourcoing délivrant les Bons-Prime d'Epargne et d'assurance de l'UNION DES ACHATS, peuvent participer chaque mois aux tirages de la *Capitalisation*.

Il suffit de demander à ces maisons des Bons-Prime d'Epargne et d'assurance qui sont délivrés gratuitement — mais dont la valeur varie selon l'importance du paiement effectué.

On a droit, en cas de sortie au tirage du mercredi 1er avril du numéro auquel on participe, à un remboursement immédiat :

de **2** fr. **50** avec un bon série A (vert)
de **5** fr. ..... B (rouge)
de **50** fr. ..... C (jaune)
de **100** fr. ..... D (violet)

Les Bons-Prime non remboursés au prochain tirage mensuel restent valables pour l'acquisition — en tout ou en partie — d'un Bon d'Epargne de la Capitalisation remboursable à 500 fr. — ou d'un Bon du Crédit foncier de France avec participation aux tirages dès le mois qui suit le premier versement de Bons-Prime. Lots de 100.000 francs, 30.000 fr., 20.000 fr., 1.000 fr., etc.

C'est-à-dire qu'avec 10, 20, 30, 50 ou 100 Bons-Prime par mois, on a 10, 20, 30, 50 et 100 *chances de remboursement immédiat à la fin du mois* et on peut en outre, en s'adressant à l'UNION DES ACHATS, acquérir en tout ou en partie une valeur soit du *Crédit foncier*, soit de la *Capitalisation*.

En remettant ses Bons-Prime à l'UNION DES ACHATS on peut aussi : payer ses primes d'assurance contre l'*Incendie*, ou bien recevoir un titre de rente de la Caisse nationale de retraites pour la vieillesse, ou bien un contrat signé d'une Compagnie autorisée, et garantissant au possesseur une indemnité en cas d'*accident*, ou bien garantissant le paiement d'une somme à recevoir à une époque fixée, somme qui serait *payée immédiatement* aux enfants en cas de décès du père ou de la mère.

N. — Les Bons-Prime d'Epargne et d'assurance conviennent particulièrement aux maisons qui, vendant bon marché, désirent vendre le plus possible au *comptant*.

Ces Bons-Prime portent le nom, l'adressé et les principales spécialités des maisons qui les délivrent.

C'est une carte d'adresse et une recommandation pour la maison.

C'est une valeur sérieuse pour le client.

C'est la « coopération » appliquée dans les plus larges proportions en faveur des maisons de détail et de leur clientèle.

Les personnes auxquelles leur situation de fortune permet de négliger les avantages attachés aux Bons-Prime d'Epargne et d'assurance peuvent néanmoins les recevoir de leurs fournisseurs et s'en servir pour constituer des rentes viagères ou des assurances à d'anciens serviteurs ou à des familles peu aisées auxquelles elles portent intérêt.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Tribunal de Commerce de Roubaix

ÉLECTION DU DIMANCHE 8 MARS 1891

de 10 heures du matin à 4 heures du soir

A l'Hôtel-de-Ville de Roubaix et à l'Hôtel-de-Ville de Lannoy

CANDIDATS :

Président pour une année,

en remplacement de M. Droulers-Prouvost, démissionnaire pour cause de santé :

M. Léon MOTTE, premier juge;

Juge-suppléant pour deux années :

M. Henri CARISSIMO, rééligible;

Juge-suppléant pour une année :

M. Charles JUNKER, filateur de soie, à Roubaix.

Nous engageons vivement les électeurs à se rendre nombreux, dimanche, au scrutin : ils éviteront ainsi un second tour, toujours désagréable, et donneront, par leur empressement, une marque de sympathie et d'estime aux magistrats consulaires dont les fonctions, purement gratuites, rendent de si grands services à l'industrie roubaisienne.

La Station de Carême à Notre-Dame. — La tentation de Notre Seigneur par le démon dans le désert a fait, vendredi soir, le sujet de la conférence du R. P. Boulenger.

Après avoir rappelé que Jésus Christ avait pris notre nature pour nous servir de modèle, il a fait remarquer qu'il y a une page de sa vie que les chrétiens ne méditent pas assez; c'est celle de cette tentation où ils pourraient pourtant puiser des enseignements bien précieux. Trois considérations ont été développées par l'orateur : La source du mal, les procédés du mal et les moyens de combattre le mal.

La recherche de la source du mal a fait, de tout temps, l'objet des préoccupations des hommes. En présence de la dualité de tendances qui se manifestent dans la nature humaine, les religions anciennes avaient admis deux principes l'un bon et l'autre malfaisant. Malgré les lumières du christianisme, cette opinion s'est perpétuée jusqu'à nos jours parmi les peuplades de l'Afrique dont le grand souci est d'apaiser le principe malfaisant, l'autre étant considéré comme n'étant capable que de faire du bien.

Le dogme chrétien sur ce point est tout différent. Il nous enseigne qu'il n'y a qu'un seul principe : Dieu qui n'est pas l'auteur du mal, mais qui le permet.

Le prédicateur a montré la source du mal dans la suggestion du démon et le consentement de notre volonté. Incidemment il a établi la preuve de l'existence des anges mauvais par l'écriture sainte et par le sentiment universel des hommes.

A ceux qui objectent qu'ils n'ont jamais éprouvé la suggestion du démon il la leur a dévoilé sous les mille formes qu'elle revêt : le mauvais livre, les relations dangereuses, les sociétés corruptrices etc. etc.

Le R. P. Boulenger a montré ensuite que les procédés employés par l'ange déchu dans les tentations dont il assaille l'homme se réduisent aux trois qu'il a utilisés dans la tentation de Jésus.

Il l'engage d'abord à changer les pierres en pain; c'est le côté de la chair qu'il attaque le premier. Vient ensuite le côté de la vanité, de l'ostentation, lorsqu'il incite Notre-Seigneur à montrer sa nature surnaturelle en se précipitant du haut du temple. En troisième lieu, c'est l'ambition qui est mise en jeu lorsque Satan promet à Jésus de lui donner tous les royaumes de la terre s'il consent à se prosterner devant lui et à l'adorer.

L'orateur a fait des applications pleines d'à propos des ces trois sujets de tentations.

Enfin passant rapidement sur son troisième point, les moyens de vaincre le mal, l'orateur a fait remarquer que Notre-Seigneur avait vaincu l'esprit du mal en s'appuyant sur la sagesse divine dont les enseignements sont consignés dans les saintes Ecritures.

Comme conséquence il a engagé ses auditeurs à ne jamais se fier à leurs propres forces dans les tentations; mais à recourir à la prière, à la protection de la Sainte Vierge et surtout aux conseils éclairés d'un ministre de Dieu confident de nos faiblesses et de nos chutes et soutien de nos efforts dans notre rude combat contre le mal.

Les ouvriers d'art. — L'article 26 du décret du 23 novembre 1889 autorise les ouvriers d'art à réclamer une dispense pour leur temps de service militaire. Voici les professions qui donnent droit à cette dispense :

« Graveurs, graveurs sur métaux, cristaux, verre, pierre et bois; sculpteurs et modeleurs; moulenrs de pièces et objets d'art; mosaïstes; ouvriers en faïence, porcelaine et verrerie d'art; peintres décorateurs ou doreurs; ornemanistes; repousseurs sur métaux; émailleurs; horlogers; bijoutiers; joailliers; orfèvres; fabricants d'instruments de musique et luthiers; fabricants d'instruments de précision et de chirurgie, armuriers de luxe; ouvriers en serrurerie, menuiserie, ébénisterie, tapisserie, tissage, broderie et reliure d'art; dessinateurs industriels, notamment pour papiers peints, tissus, dentelles et passementerie; lithographes et imprimeurs en taille douce. »

Les conscrits qui ont à réclamer la dispense, à titre d'ouvrier d'art, sont priés de se présenter le plus tôt possible à la Mairie (Bureau Militaire.) La demande qu'ils doivent adresser à la Préfecture du Nord devra être accompagnée des deux pièces suivantes :

« 1° Un certificat du maire de la commune où ils ont leur domicile, constatant qu'ils sont inscrits sur les tableaux de recensement établis pour la formation de la classe ;

« 2° Un certificat établi par l'autorité municipale de leur résidence, attestant qu'ils exercent l'une des industries d'art spécifiées à l'article 26 du décret. »

Tous nos amateurs d'art se souviennent certainement d'un nom qui a figuré avec honneur, pendant plusieurs années, dans nos expositions régionales du Nord : M. Gustave Walckiers. Nous avons le regret d'apprendre aujourd'hui la mort de ce peintre consciencieux, dont le talent original et plein de souplesse dérivait en droite ligne des vieilles lignées artistiques flamandes. M. Walckiers, qui était apparenté à l'une de nos familles roubaisiennes, celle de MM. Bulteau-Grimonprey, jouissait en Belgique d'une réputation aussi étendue que méritée. L'*Etoile Belge* lui consacre les lignes suivantes :

« — Le monde artistique vient d'éprouver une nouvelle perte en la personne de M. Gustave Walckiers, décédé à Saint-Josse-ten-Noode, le 4 mars.

» Elève de Van Moer, Gustave Walckiers a continué l'œuvre du maître, s'attachant à nous conserver en des études consciencieuses les sites et les quartiers pittoresques aujourd'hui disparus du vieux Bruxelles.

» De ses voyages à travers l'Europe, il nous a rapporté des impressions vivantes, auxquelles son talent a donné un cachet tout artistique. Ses qualités étaient la vérité, le mouvement et la lumière.

» Les souvenirs de son récent voyage en Espagne dénotaient une touche nouvelle et absolument personnelle.

» La sureté de ses relations, la dignité de son caractère et l'aménité de son accueil lui vaudront d'unanimes regrets. »

La conférence d'aujourd'hui à la société de géographie. — Une séance à la Société de Géographie aura lieu le samedi 7 mars, à 8 heures et demie du soir, au local de la Bourse.

Le Comité s'est assuré le concours, pour cette conférence, de M. Capus, qui a exploré l'Asie centrale et qui traitera plus particulièrement dans sa causerie de l'*Hindou Kouck*, situé au nord de l'Inde.

Cette conférence qui, étant données les connaissances spéciales de M. Capus, promet d'être brillante sera accompagnée de projections lumineuses et les habitués du local de la Bourse ne manqueront pas de se rendre nombreux à la réunion de samedi.

Une réunion socialiste. — Une réunion socialiste dans laquelle MM. Ferroul, député et Jules Guesde prendront la parole, aura lieu prochainement à Roubaix.

La date n'en est pas encore définitivement fixée, mais ce sera vers le 20 mars. C'est dans la salle de la société coopérative la Paix, établie au Boulevard de Belfort, que cette réunion se ferait.

Les tirs aux pigeons. — L'Union régionale des tireurs aux pigeons, établie au stand du Breucq, donnera son tir d'ouverture, le lundi 9 mars 1891, à deux heures de l'après-midi. Voici la liste du programme et des prix : 1° Poule Handicap; 2° Prix Handicap. Le 1er prix se compose d'une médaille en vermeil et de 45 o/o des entrées; 2e prix, une médaille en argent et 25 o/o des entrées; 3e prix, une médaille de bronze et 15 o/o des entrées.

Le cortège de la mi-carême. — Si le soleil veut bien nous gratifier de ses rayons, il y aura, dimanche prochain, beaucoup de promeneurs et de curieux, pour assister au défilé traditionnel des sociétés. Elles seront cette année, en grand nombre. On annonce jusqu'ici six chars dont voici la nomenclature :

La *Société des Forçats*, établie chez M. Henri Carette, rue de l'Alma, qui chantera une romance intitulée : Travail, loisir et repos; les *Amis-Réunis* de chez M. Desmettre, rue Cugnot : *L'Avant-garde de l'avenir*; la *Jeunesse du fort Sion*, établie chez M. Vanganthem, rue de la Perche; *Les fourneaux économiques; Un groupe d'amis-réunis* de chez M. Clément, rue de Croix : *L'Bradrie d'l'Alouette;* la *Société des coq'leux*, de chez M. Liénard, à Croix : *Les coq'leux;* les *Amis-Réunis*, établis à l'estaminet de M. Vandeskerckove, aux Champs-Elysées : *Monsieur Paqueroute.*

Quant aux sociétés qui feront leur sortie pédestrement, elles sont trop nombreuses pour en publier la liste. Toutes ont un refrain composé pour la circonstance. Qu'il nous suffise de donner les titres des poésies les plus originales : *les Ch'ins ratis; la Margarine; allons à l'Aviron; l'buvette de l'grand'pinte; le syndicat; les académicieus roubaisiens*, etc.

Voilà plus qu'il n'en faut pour distraire le public.

École nationale des Arts industriels de Roubaix. — Par arrêté ministériel en date du 2 mars courant, M. Eugène Ollé, statuaire, ancien élève de l'Ecole nationale des Beaux-Arts de Paris, est nommé professeur de modelage à l'Ecole nationale des Arts industriels.

Le cours aura lieu tous les jours, le lundi excepté.

Tout élève qui désire suivre cet enseignement doit avoir suivi le cours élémentaire de dessin, à moins qu'il ne justifie de connaissances suffisantes.

Les inscriptions seront reçues au siège de l'Administration, tous les jours, le lundi excepté, de 2 h. 1/2 à 4 h. 1/2 du soir.

Entrée par la porte n° 3, rue de l'Ermitage.

Les voleurs de laines. — L'instruction de cette affaire a fait un grand pas depuis hier : une partie des laines saisies, lors des perquisitions domiciliaires, a été reconnue comme sortant de la filature de MM. Motte Bossut, boulevard de Mulhouse.

Une nouvelle arrestation a été opérée vendredi matin dans les conditions suivantes :

Un fabricant de bonneterie de la rue de Rohan, M. Edouard Ménart, chez qui, paraît-il, on avait trouvé des déchets de laines, sur la provenance desquels il n'avait pu s'expliquer, avait été laissé provisoirement en liberté; sa culpabilité n'avait pu être établie. Ménart fit prévenir le quatrième complice recherché par les agents et qui ne serait autre que le frère d'Alexis Poulain arrêté mercredi soir. Ménart sera poursuivi pour complicité de vol par recel. Quant à l'individu dont il a favorisé la fuite, on n'a pu le retrouver. L'enquête continue.

La tentative de vol de chez M. Wibaux-Florin. — On nous assure que le jeune homme prévenu, dans l'affaire du vol de laines, serait en mesure de prouver qu'il a été victime d'un guet-apens : nous ne donnons cette nouvelle que sous les réserves les plus expresses; toutefois, il paraît acquis qu'il n'avait pas des habitudes d'ivrognerie, et que, par extraordinaire, il s'était ou on l'avait enivré, le soir du vol, vers huit heures, avec de l'absinthe et de l'anis.

Menaces de mort. — Un ouvrier peintre, âgé de 21 ans, Jules F..., habitant la rue Franklin, accourait jeudi soir, chez une femme du boulevard de Belfort, une... bonne amie. F... brandissait un couteau et annonçait qu'il voulait la tuer, tout simplement.. Des voisins, effrayés par les menaces du peintre, coururent chercher la police.

L'agent Tiberghien arriva et parvint à désarmer cet individu qui prétend maintenant n'avoir agi que sous l'influence de la boisson.

Il a été écroué au dépôt de sûreté du troisième arrondissement.

Un accident, rue de la Fosse-aux-Chênes. — Vendredi, un ouvrier de l'établissement Seynave-Dubocage, gazier, rue de la Fosse-aux-Chênes, a [illegible] grièvement blessé à la main droite. Il l'avait [illegible] placée imprudemment dans les engrenages [illegible] un tour au moment où celui-ci se mettait en mouvement. Le malheureux a eu deux doigts mutilés [illegible]. Après un premier pansement, l'on devra [illegible] transporté à l'Hôtel-Dieu, où l'amputation [illegible] probablement être pratiquée.

Le blessé qui se nomme Alois Verdonck, habite la rue de Naples, cour Verheeghe.

Une histoire embrouillée. — Deux frères, Emile et François Lejeune, âgés le premier de 28 ans et le second de 32 ans, se présentaient dans la soirée de jeudi, chez M. Paul Delbrouck, cabaretier rue Thiers et demandaient à visiter un appartement. De retour au café, l'aîné accusa tout à coup son frère de lui avoir soustrait son porte-monnaie. Le frère se défendit et prouva que l'accusation était fausse. François Lejeune désigna alors la cabaretière comme étant la coupable. On conçoit l'indignation du mari qui vint demander à la police de le débarrasser de ces singuliers locataires. Ils ont eu d'ailleurs un logement, car ils ont été tous deux conduits au poste et incarcérés.

Les arrestations du vendredi. — Un individu de mine suspecte rôdait dans la rue Pellart. Il avoua a un agent qu'il n'avait ni profession, ni domicile et déclara se nommer Charles Bernard. Pour prouver son dire, il sortit de sa poche un chiffon de papier qu'il voulut montrer comme passeport. Ce rôdeur a été écroué au dépôt de sûreté; il sera poursuivi pour vagabondage.

Un quidam du même genre a été trouvé couché le long de la muraille de l'établissement de M. Allart, Grande-Rue. C'est un étranger nommé Napoléon Henmel, âgé de 35 ans, et à qui le sé